

Réunion du comité de pilotage des sites Natura 2000 FR 9410084 « Vallée de la Restonica »,
FR 9412006 « Haute vallée du Verghello »
Riventosa – 30 janvier 2012

Après avoir accueilli les participants et rappelé l'esprit de la démarche Natura 2000, le Président informe que la question la plus préoccupante aujourd'hui est la disparition progressive des couples de gypaètes. Le Parc Régional a été sollicité par les experts au niveau national et européen afin de mettre en place un programme de soutien renforcé et de suivi des populations.

Le DOCOB a intégré ces mesures mais il est indispensable que les communes et les financeurs expriment leur position aussi bien sur la démarche qui est engagée que sur les moyens financiers qui seront accordés.

S.Nucci débute la présentation commune des 2 sites.

Diagnostic écologique

Les 2 ZPS sont concernées par les oiseaux figurant sur la liste de l'annexe 1 de la directive européenne pour la conservation des oiseaux. Sur les 8 ZPS ciblant le gypaète barbu, 7 sont situées sur le territoire de la Haute-Corse, 1 seule en Corse du Sud. 2 viennent d'être désertées.

Les sites qui abritent le gypaète sont généralement situés en altitude, dans des espaces montagneux, escarpés où l'on rencontre également d'autres espèces. Le domaine vital du gypaète dépasse largement ceux des ZPS.

Dans la Restonica, le gypaète niche entre 1000 à 1600m, uniquement dans des tafoni.

Le couple de la Restonica a été décelé en 1978 et est suivi depuis 28 ans. Bien qu'il y ait eu une couvaison et une naissance en 2011, il n'y a pas eu de jeune à l'envol.

1 couple d'aigles royaux évolue dans la ZPS mais les nids connus sont en périphérie de la ZPS.

1 couple d'autour des palombes fréquente la ZPS mais le ou les sites de nidification ne sont pas localisés précisément.

L'estimation de la population de sittelles est de 71 à 91 couples.

La présence d'un couple de faucons pèlerins a été notée.

On retrouve la fauvette sarde dans la ZPS mais sans informations précises sur l'effectif et la répartition.

Concernant la fauvette pitchou et l'engoulevent d'Europe, les données ne sont pas connues.

Dans le Verghello, le couple de gypaètes a disparu depuis 2009

Compte tenu du fait que les conditions favorables à l'installation de l'oiseau sur le territoire insulaire sont plutôt limitées, le souhait est d'œuvrer à la protection du site dans l'espoir d'un retour potentiel.

Ceci est d'autant plus justifié qu'on assiste à une forte compétition entre espèces.

B. Recorbet souligne que le couple était constitué depuis 1998 d'un adulte et d'un immature, ce qui n'est pas normal.

Cependant, il faut retenir que, considérant la proximité des deux sites occupés, la densité était importante.

La longévité de l'espèce qui est de 35 ans conduit à s'interroger sur les causes de la disparition car une mort naturelle ne semble pas envisageable : empoisonnement - tir - foudre collision avec un câble ? La question reste posée d'autant plus que les immatures - juvéniles, habituellement observés par ailleurs, n'ont plus été aperçus.

Un couple d'aigle royal ainsi que la sittelle corse (environ 2,5 % de la population mondiale !) sont également présents sur ce site. L'habitat de cette dernière, qui s'étend au-delà de la ZPS jusque dans la forêt communale de Venaco, est bien préservé.

Récapitulatif des principaux facteurs potentiels de dérangement.

Comme sur les autres sites, les activités sont liées à la saisonnalité.

Les activités bruyantes ainsi que les activités de pleine nature, lorsqu'elles se déroulent à proximité ou face au nid, sont répertoriées comme les plus dérangeantes. Les couvaisons ont lieu lorsque les températures sont très basses et l'abandon du nid d'une seule demi-heure peut-être fatal pour l'œuf.

La durée totale de la période de reproduction fait que le temps durant lequel la pratique des activités est possible reste très limité. Cependant en fonction de la situation de chaque couple, un compromis peut être trouvé.

Toutefois, il a été constaté que la fréquentation très importante dans la vallée de la Restonica ne semble pas perturber le gypaète. Ceci est lié au fait que les sites de nidification sont actuellement dans des vallons très peu fréquentés. Il est souhaitable que cette situation persiste.

Le manque de nourriture figure également parmi les principaux facteurs limitants de la population de gypaète.

Les principaux objectifs de gestion ont donc été établis pour répondre aux différentes préoccupations :

Le nourrissage artificiel

Il est réalisé par le Parc Régional à dos d'homme depuis une vingtaine d'années. L'intensification de l'intervention a été programmée dans le cadre de la mise en place d'un nouveau protocole qui a été activé depuis la fin de l'année 2011.

Un nouveau point de nourrissage a été installé dans la Restonica.

Madame Andrei-Ruiz réagit à cette information car la mairie n'a pas été avisée. La commission pastorale de la commune qui regroupe les bergers et a Muntagnera doit être tenue au courant afin d'éviter tout éventuel problème. Une réunion doit justement se tenir le 8 février et elle invite le Parc à y participer afin de présenter les actions qui sont menées. La communication est essentielle si l'on veut que les acteurs du territoire s'associent à la démarche.

Le Président s'étonne que le Parc ne soit pas dans la liste des membres cette commission et exprime le souhait d'en faire partie.

Monsieur Chavenon informe que dans les zones cœurs peu d'activités sont prévues en dehors de l'abattage des arbres calcinés et que la plupart des projets concernent les zones tampon. Il propose d'établir un calendrier de travail chaque année sur la base des indications qui lui seront fournies par le Parc et des contraintes qui s'attacheront au site.

Le problème ne se pose pas pour le Verghello puisqu'il n'y a pas de plan d'aménagement prévu et que par ailleurs le territoire du gypaète est hors des zones forestières de production.

Cependant des opérations de brûlage dirigé sont susceptibles d'être réalisées dans la zone tampon bien que le PPRMF ne soit pas encore officiellement validé.

Pour B. Recorbet, ce n'est pas un souci étant donné que le couple n'est plus là. Le DOCOB n'a pas pour effet d'imposer des contraintes inutiles mais de s'adapter à la réalité du terrain.

S Muracciole estime important de croiser les données du suivi des couples et des projets de coupes.

Il suggère également de faire un historique regroupant les éléments qui permettraient de déterminer les causes de disparition.

Le propriétaire est soumis à des contraintes d'ordre économique et technique et le calendrier qui lui est imposé le conduira forcément à en supporter les désagréments.

Il est admis par tous, qu'étant donné que le périmètre des ZSM ne peut être déplacé, il conviendra de trouver localement une solution qui soit acceptable par toutes les parties.

Monsieur Chavenon ajoute qu'il faut observer ce qui se passe autour des chantiers car les contraintes s'ajoutent en fonction des espèces présentes.

B. Recorbet explique, à propos, que l'enjeu sur ce site est plus élevé pour la sittelle corse car c'est une espèce endémique à la Corse et sa disparition causerait une perte irréversible pour la biodiversité. La programmation des travaux de l'ONF sera obligatoirement soumise à une évaluation des incidences.

Lors de la présentation de la fiche action 2.1 consacrée à l'activité « escalade », B. Recorbet expose qu'une démarche a été menée avec la FFME et a permis d'aboutir à un compromis. Pour les voies situées près des nids de gypaète, un arrêté de biotope « positif » a ainsi été proposé dans le cadre de la stratégie des aires protégées. Applicable uniquement en cas de reproduction, il prévoit une interdiction totale du 1^{er} novembre au 30 avril, une interdiction potentielle du 1^{er} mai au 14 août et aucune interdiction entre le 15 août et le 30 octobre.

La municipalité de Corte et la chambre d'agriculture de Haute-Corse seront consultées avant la prise de l'arrêté préfectoral.

Jean Poli après avoir fait un historique sur l'engagement environnemental de la commune de Venaco qui a finalement débouché sur la création du Parc Régional, affirme la détermination de la municipalité en vue de favoriser le retour du couple sur son territoire. Il insiste sur l'intérêt de poursuivre le nourrissage et le suivi.

Monsieur Chavenon ajoute qu'il faudra donc veiller à ne pas effectuer de travaux durant la période d'installation qui correspond aux mois de novembre – décembre.

J. Poli pense que la carence de nourriture n'est peut-être pas liée à l'absence de mortalité dans les troupeaux. Logiquement, les pertes devraient être plus importantes à l'heure actuelle puisque les animaux ne sont plus étroitement surveillés comme autrefois par les bergers.

Le Président abonde dans ce sens et ajoute que l'explication se trouve peut-être ailleurs.

Monsieur Chavenon soulève l'interrogation sur la qualité des aliments fournis.

Suite à la question de Monsieur Leccia relative au saturnisme, Monsieur Andreani fait part de l'étude menée sur le canard qui a conclu qu'une grosse quantité est nécessaire pour qu'il y ait des traces dans l'organisme.

B. Recorbet émet le vœu de voir récupérer le maximum de matériel afin d'effectuer des analyses car on dispose actuellement de peu de données sur ces points.

S Murraciole s'inquiète de savoir, en cas de retour du pastoralisme, si la quantité de nourriture exigée pourra être fournie par les bergers.

M. Vadella répond que A Muntagnera s'est impliquée dès le démarrage du projet. Parallèlement à la réactivation de la transhumance, qui reste la priorité, des actions sont déjà réalisées avec la récupération des animaux dont les éleveurs se débarrassent. Ainsi récemment 90 jeunes agneaux ont pu être ramenés de l'abattoir de Ponte Leccia et stockés par les agents du Parc.

Monsieur Petit propose une nouvelle rédaction de la fiche A2.1 en vue de la réalisation d'un inventaire des espèces de flore.

S. Leccia précise à propos de la fiche A1.1 que l'office ne dispose pas de ligne budgétaire pour financer directement l'action de nourrissage.

Le Président informe qu'il évoquera ce point avec le Président de l'OEC qu'il doit rencontrer prochainement.

C. Berquier estime qu'il vaut mieux privilégier les actions à long terme comme le pastoralisme et propose de changer l'ordre des priorités entre les fiches A1.3 et A1.1.

Y. Petit constate qu'il est difficile de faire ressortir les priorités et qu'il faut refaire une hiérarchisation.

S Leccia suggère de prévoir un chronogramme pour un meilleur travail dans la programmation.

S.Nucci conclut que ce n'est pas toujours évident car il existe beaucoup de contraintes, notamment au niveau de la gestion forestière, et ce d'autant plus que la réponse au niveau des propriétaires tarde à venir.

S Muracciole est disposé à organiser une rencontre annuelle avec les services du Parc qui permettrait d'étudier comment améliorer le calendrier des interventions.

S Leccia sera chargé pour sa part de faire remonter les observations à la CTC.

Le Président du Parc propose de valider les documents d'objectifs à condition d'y intégrer les réserves de l'OEC et les réserves et observations qui seront transmises avant la fin du mois de février par la commune de Corte.

Compte tenu de la forte implication du Parc en faveur de la sauvegarde du gypaète et des nombreuses actions déjà menées depuis de nombreuses années, il est admis que la présidence du COPIL continue à être assurée par l'actuel Président et que l'animation du DOCOB soit confiée au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

LE PRESIDENT,



J.L. CHIAPPINI

MEMBRES COPIL SITES NATURA 2000

- Monsieur le Directeur de la DREAL
- Monsieur le Sous-Préfet de Calvi
- Monsieur le Sous-Préfet de Corte
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Haute-Corse
- Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse
- Monsieur le président du conseil général de Haute Corse
- Monsieur le président du PNR
- Monsieur le président de la Communauté de Communes du Centre Corse
- Monsieur le président de la Communauté de Communes de Calvi Balagne
- Madame la présidente du S.I pour la défense contre l'incendie et la protection de la nature
- Monsieur le président du SIVOM du Niolu
- Monsieur le Maire de Corte
- Monsieur le Maire d'Asco
- Monsieur le Maire d'Olmi Capella
- Monsieur le Maire de Castiglione
- Monsieur le Maire de Corscia
- Monsieur le Maire de Calenzana
- Monsieur le Maire de Venaco
- Monsieur le directeur régional de l'Office National des Forêts
- Monsieur le délégué régional de l'ONCFS
- Monsieur le directeur de l'Office de l'Environnement de la Corse
- Monsieur le directeur de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse
- Monsieur le président du centre régional de la propriété forestière de Corse
- Monsieur le président de la chambre départemental d'agriculture de Haute Corse
- Monsieur le président de l'association "A Muntagnera"
- Monsieur le président de la fédération des chasseurs de la Haute Corse
- Monsieur le président du conservatoire des espaces naturels de Corse
- Monsieur le président du club alpin français de Haute Corse
- Monsieur le président du comité Haute Corse de la fédération française de la montagne et de l'escalade
- Monsieur le président de la compagnie régionale des guides et accompagnateurs en montagne de la Corse
- Monsieur Antoni MARGALIDA Grup d'Estudi i Proteccio del Trencalòs / ap 43
- Monsieur Antoine FERACCI, Président du CPIE de Corte-Centre Corse - A Rinascita
- Monsieur Fabien ARRIGHI, Directeur du CPIE de Corte-Centre Corse - A Rinascita